
BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE SOUSSE

SOMMAIRE

- 1° *Notre Bulletin* TH. GANDOLPHE.
2° *M. Antoine Fauché (notice nécrologique)*
3° *Note sur Aïn Fourn*..... ALEX CONTENCIN.
4° *Notes archéologiques sur le Musée Lavigerie*
(l'Inscription Etrusque) R. P. LAPEYRE.
5° *Les pierres qui parlent (inscriptions inédites*
de la Région de Tébessa) A. TRUILLOT.
6° *Anciennes sépultures de la Région des Salines* R. P. LAPEYRE.
7° *Notices sur les remblais des catacombes* P. VASSALO.
8° *Petits échos archéologiques* V. FOURNIER.



EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES DE SOUSSE

Imprimerie GORSSE, BASCONE & MUSCAT

9. Rue Amilcar et 41, Avenue de Londres

TUNIS

NOTES ET AVIS

Les membres actifs de la Société paient une cotisation annuelle de 12 francs.

Les membres correspondants paient une cotisation annuelle de 6 francs.

*
**

Toute personne qui versera une première somme de 100 francs recevra le titre de membre bienfaiteur. Celle qui versera 200 francs sera inscrite au nombre des membres bienfaiteurs et dispensée de toute cotisation.

Il en sera de même de toute personne qui aura rendu à la Société des services éminents, par les donations d'objets antiques, la cession de terrains pour opérer des fouilles, etc...

*
**

Le Bulletin de la Société Archéologique est distribué à tous les membres de la Société;

On peut en faire l'acquisition au prix de 5 francs l'exemplaire.

*
**

Les auteurs des articles publiés dans le Bulletin peuvent demander des tirages à part, qui devront porter l'indication du Bulletin de la Société Archéologique dans lesquels auront paru lesdits articles. Le prix de ces tirages sera indiqué aux auteurs intéressés.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DE SOUSSE

Notre Bulletin

Après une interruption, trop longue à son gré, la Société Archéologique de Sousse est heureuse de reprendre la publication de son bulletin, qu'elle avait dû interrompre pour des raisons indépendantes de son bon vouloir.

Parmi celles-ci, bornons-nous à signaler la mort du regretté M. Fauché, si brutalement enlevé à notre estime et à la direction de notre Société. On ne remplace pas un tel président, et lorsque mes collègues de la Société Archéologique vinrent me proposer un titre, que je dois à leur bienveillance et à leur amitié, beaucoup plus qu'à ma compétence et à mon savoir limité, j'hésitai longuement à recueillir une aussi lourde succession. Je n'acceptai qu'assuré du concours dévoué d'un bureau, où je savais trouver des collaborateurs qualifiés. Il me sera permis de citer parmi eux, sans méconnaître le mérite des autres, M. Victor Fournier, vice-président, professeur au Collège de Sousse, archéologue et historien apprécié; M. Vassalo, Ingénieur des Mines, dont on connaît l'œuvre de restauration patiente de nos Catacombes, qu'il avait poursuivie avec M. Fauché, et qu'il continue avec une foi et une ténacité auxquelles nous nous plaisons à rendre hommage.

C'est dans ces conditions que l'Assemblée Générale du 30 avril 1932 se trouvait amenée à ratifier l'élection du bureau alors ainsi composé :

Président : M. Th. Gandolphe, avocat-défenseur.

Vice-présidents : MM. Iacchia, receveur de l'Enregistrement, et V. Fournier, professeur au Collège.

Trésorier : M. Nallet, directeur de la Société Marseillaise de Crédit.

Secrétaire général-archiviste : M. Chabanet, professeur au Collège.

Membre-conseil : M. Vassalo, ingénieur des Mines.

Nous avons eu, par la suite, la satisfaction de voir la Direction des Beaux-arts confier à M. Vassalo la charge de Conservateur des Catacombes.

Notre trésorier, M. Nallet, ayant été appelé à la Direction d'une Agence de cette Banque en France, fut remplacé le 8 décembre 1932, par son successeur à la Société Marseillaise, M. Raffaud; à la même date M. Chabanet, professeur au Collège, étant muté au Maroc, les fonctions de secrétaire-archiviste étaient dévolues à M. Chauvin, professeur au Collège.

Un moment désemparée par la mort de son président, M. Fauché, la Société, dès la constitution de son bureau, reprenait ses travaux. Qu'il nous soit permis de dire brièvement un mot de son activité.

*
**

Le rôle de notre Société n'est pas seulement de s'intéresser aux richesses archéologiques de la région et de les signaler, mais encore de les mettre en valeur, de les faire connaître au grand public, de les sauver de la destruction, de les récupérer lorsqu'il se peut, voire d'en obtenir l'abandon au profit de notre Musée, qui possède, on le sait, en plus d'une fort belle collection de lampes, de carreaux de terre cuite et de vestiges de toute sorte, d'incomparables mosaïques, dont les archéologues se plaisent à reconnaître la valeur, et qui ont fait récemment l'admiration de M. le Résident Général lui-même. Nous sommes aidés dans cette tâche par le Syndicat d'Initiative, aux destinées duquel préside notre vice-président M. Fournier, et par la Municipalité, qui va placer incessamment, en bonne lumière, les mosaïques qui sont provisoirement entreposées dans le couloir de l'Hôtel-de-Ville. Elles en compléteront, ainsi, l'heureuse décoration.

Je dois signaler que la Société Archéologique a fait entrer notamment au Musée trois fragments de carreaux de terre cuite, revêtus d'inscriptions et de sujets décoratifs, dons de M. Fortier, ancien Contrôleur Civil et Consul de France à Sousse; une tête en marbre

d'empereur romain, qui devait appartenir à une statue de grande dimension, trouvée dans une tranchée, ouverte non loin du Collège de Sousse, aimablement offerte par Mme Veuve Massa, grâce à M. Michel Cachia. Signalons encore divers dons faits à la Société Archéologique : deux amphores provenant du Kef et d'El-Djem, dons de M. Calm, Juge au Tribunal; diverses amphores, des récipients et plats en céramique, quelques pierres gravées, une curieuse bague avec clef, et d'autres vestiges, dons de M. Joseph Attal.

Il nous faut mentionner également de généreuses allocations ou subventions, de Mme Carton, de la Banque de l'Algérie en particulier, ainsi que le rare désintéressement de S. E. Mgr Leynaud, Archevêque d'Alger, qui, non content de nous avoir adressé, des subsides très importants pour l'entretien des Catacombes, qu'il a mises à jour, on le sait, nous fait abandon d'une part notable du prix de vente de son intéressant ouvrage sur : « Les Catacombes Africaines », et compte nous en céder gracieusement la propriété littéraire. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici à l'éminent et insigne bienfaiteur toute notre respectueuse gratitude.

*
**

Je ne veux pas terminer ce bref aperçu de notre activité, sans adresser un hommage ému à la mémoire du regretté P. Delattre, Directeur du Musée Lavignerie, membre d'honneur de la Société. La presse tunisienne a retracé cette magnifique carrière d'Archéologue et rappelé ses nombreux et savants travaux. Il trouve en la personne du R. P. Lapeyre un successeur digne de lui, et qui a bien voulu nous apporter, pour la reprise de ce bulletin, une précieuse collaboration. On lira, avec intérêt, son article sur l'inscription étrusque, découverte à Carthage par le P. Delattre, et l'on saisira toute l'importance qu'elle revêt pour l'histoire de l'illustre et antique cité.

Je remercie également de leur aimable et savant concours M. Contentin, Vice-président du Tribunal Mixte de Tunisie, ancien Président et Président d'honneur de notre Société; M. Truillot, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; enfin, mes collègues, MM. Fournier et Vassalo, pour leurs notices qui témoignent, une fois de plus, quels trésors d'art peuplent le sol de cette Tunisie qui nous est si chère à tous, et à tant de titres, et que notre ambition est de faire connaître, aimer et admirer.

Théodore GANDOLPHE.

M. Antoine FAUCHÉ

Président de la Société Archéologique de Sousse

Le mardi, 22 décembre 1931, décédait après une courte maladie, avec la sérénité d'un sage, celui qui présidait depuis 1926 aux destinées de la Société Archéologique, M. Antoine Fauché, Professeur au Collège de Sousse.

On sait quel tact, quel dévouement, quelle amabilité souriante apportait à l'exercice de ses fonctions notre regretté collègue. Il avait accepté, avec une crainte, une hésitation, qui ne sont pas rares chez l'homme de science, et qui témoignaient chez lui d'une excessive modestie, une tâche pour laquelle il devait se passionner bientôt. Nous ne craignons pas de dire que sous la présidence éclairée de M. Fauché, la Société Archéologique de Sousse connut une rare prospérité, à laquelle ses devanciers, aussi bien que ses successeurs, se plaisent à rendre hommage. L'installation du Musée à l'Hôtel-de-Ville fut son œuvre, la restauration des Catacombes également, qu'il poursuivit, nous l'avons dit, et sut mener à bien, avec le précieux concours de M. Vassalo, Ingénieur des Mines. Il organisa dans la région de nombreuses excursions, que les difficultés économiques actuelles nous ont obligé à suspendre, et qui avaient l'avantage, tout en procurant un heureux délassement aux membres de la Société et à leurs familles, de leur révéler les richesses archéologiques de notre contrée.

M. Antoine Fauché était né à Grenoble le 21 juin 1882. Il fit ses études au Collège de Pont de Beauvoisin (Isère) et à l'Institution N.-D. de la Vilette, à la Ravoire (Savoie).

C'est au cours d'un voyage d'agrément en Tunisie qu'il fut séduit par le charme du pays et conçut l'idée de s'y fixer. D'abord répétiteur au Collège Alaoui, à Tunis, en 1902, il est désigné l'année suivante pour Sfax, où il enseigne le français à l'Ecole Primaire Supérieure de garçons. M. Machuel, alors Directeur de l'Instruction Publique, distingue le jeune professeur. Celui-ci, déjà bachelier, subit avec succès les examens du brevet supérieur. Ces titres lui

valent d'être nommé à l'Ecole Supérieure de Bizerte, puis au Lycée Carnot.

En 1909, M. Charlety, Directeur général de l'Enseignement, charge M. Fauché d'organiser les cours secondaires à l'Ecole Supérieure de garçons à Sousse. Jusqu'en 1920, il assume seul cette charge. Il n'en continue pas à moins à perfectionner ses études et il est, à la même époque, admis en très bon rang au professorat des classes élémentaires des lycées, avec félicitations du jury pour les épreuves de latin. Il fut même nommé professeur au Lycée d'Alger, mais la rentrée des classes ayant déjà eu lieu à Sousse, M. Fauché, destiné à nous rester, préféra renoncer à cette flatteuse mutation. Les cours créés par M. Fauché prenaient une telle extension, qu'on fut bientôt dans l'obligation de lui adjoindre d'autres professeurs. Telle était l'œuvre accomplie que, six ans plus tard, en 1926, lors de la création du Collège, la classe de première seule restait à créer. M. Fauché reçut en récompense de ses services la rosette d'Officier de l'Instruction Publique. La population de Sousse pensait même que la direction du bel établissement, à la prospérité duquel il avait tant contribué, lui serait confiée. Mais il n'en fut rien; il le méritait cependant. M. Fauché devait avoir d'autres titres à l'estime de ses concitoyens. Il avait toute la nôtre, que la mort n'a pas amoindrie, et que nous lui conservons, fidèlement.

Th. G.

Note sur Aïn-Fourna

A quarante kilomètres au sud-ouest de Pont-du-Fahs, au pied du Djebel Robaa Siliana, quelques maisons arabes et une ferme, mais des ruines sinon imposantes, du moins étendues. Une source limpide aménagée par les romains, un peu dégagée par les Travaux Publics et en passe de s'obstruer à nouveau, les restes d'une vaste enceinte fortifiée, des pierres debout comme des bornes, des vestiges de murs, quelques colonnes éparses, une image de désolation parmi les récoltes verdoyantes et les herbes folles, ainsi nous apparut Aïn Fourna, la Furnos Majus antique (1).

Se basant sur une inscription et le nom d'une porte de Carthage, Tissot (2) la plaçait à l'henchir Messadine, mais dans une récente étude sur un disque de marbre portant l'inscription *Conlok (ata) A Simeone Episcopo* M. Poinssot (3) a définitivement identifié son emplacement. Cet évêque Siméon qui représente au Concile de Carthage de 525 la *plebs furnitana* y fit édifier une église que vint consacrer en 528 le Primat d'Afrique Boniface.

De nombreuses inscriptions ont été relevées dans les ruines éparses (4) et M. le Directeur des Antiquités y fit à nouveau en 1928 une ample moisson. De très nombreuses et intéressantes pierres épigraphiques ou sculptées ont été réunies lors des travaux d'aménagement de la source près des baraquements des Travaux publics. Aussi notre récolte personnelle fut minime : une lettre, un fragment d'inscription, une pierre tombale.

La lettre est un P situé à la fin de la troisième ligne d'une inscription (5) portant dédicace à Julie, fille de Germanicus et d'Agrippine, tuée sur l'ordre de Claude à l'instigation de Messaline (6).

(1) Cagnat et Merlin Atlas archéol. de la Tunisie au 1/100.000 feuille de Jama n°187,

(2) Géographie comparée, T, II, p. 322.

(3) *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 1926, p. 304.

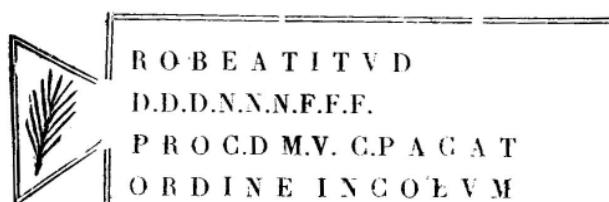
(4) *Bull. Archéol. du Comité*, 1899, p. 229 : 1907, p. CCLXIX 1918, p. CCIV; 1923, p. CCIV 1924, p. XXXVI 1926, p. VIII et 304.

(5) *Ibid.*, 1899, p. 229 et *Corp. Inscrip. Latin.*

(6) Suétone : *Les douze Césars*. Claude XIX et Dion, chap. 18.

La forme des L en *lamda*, surbaissés est très caractéristique de l'épigraphie africaine et la date de l'inscription, entre 41 et 54, confirme son emploi dès le premier siècle (7).

L'inscription nous reporte à une date plus récente. Toute la partie droite manque et la fin de la première ligne est illisible. Les lettres, de 0,06 x 0,02, sont inscrites dans un cartouche mouluré de 0,35 de hauteur dont il ne reste que le côté gauche orné d'une palme inclinée vers la droite.



M. Poinssot a donné (8) de cette inscription la lecture suivante complétée de précieux renseignements :

*Pro béatitudine[temporum felicitateque publici status]Dominorum
Nostrorum Flaviorum[Valentiniani, Théodosii et Arcadii perp. Aug.]
proconsule divino mandatu, viro clarissimo Pacato [Drepanio.....
ordine incolarum*

Cette inscription serait le premier monument épigraphique connu concernant Latinus Pacatus Drepanianus, auquel son ami Ausone dédia sa deuxième édition du *Technopaegnion* et le *Ludus VII sapientum*. Il est salué comme proconsul d'Afrique dans une constitution du 4 février 390 et l'on sait qu'il prononça devant le Sénat à Rome l'éloge de Théodose le 13 juin 389. Son proconsulat africain paraît n'avoir duré que de juillet 389 à juillet 392, étant qualifié en janvier suivant *comes rerum privatarum*. Il fut remplacé en Afrique par le proconsul Paternus.

Comme on le voit, cette inscription est particulièrement intéressante pour l'histoire africaine.

Sur une large dalle réutilisée, car elle a été arrondie à sa base,

(7) Cagnat : Cours d'épigraphie Latine, p. 18.

(8) Communication de M. Poinssot : Bull. Archéol. du comité, séance du 24 juin 1930.

une seule ligne très effacée où l'on ne distingue plus que M A N...
S A C R V M.

Au-dessus des lettres une frise décorée de cercles ou de croissants en relief et surmontée de six bustes rangés deux par deux les uns au-dessus des autres. Une coupe en forme de ciboire ou un buste d'enfant sépare les têtes des bustes accolés. Les traits sont usés et indistincts. Le sommet de la dalle est brisé et peut-être les personnages étaient-ils plus nombreux.

Sur les bords du nymphée ou de la conduite d'eau nous avons trouvé quelques menus objets :

Un chaton de bague en verre blanc et un autre vert avec rayures blanches;

Un fragment d'applique en bronze ayant la forme d'un lys;

Un débris de carreau en terre jaune friable avec tête de cerf et un autre en argile rouge grossière avec rosace;

Un moyen bronze de bonne époque, tête à droite, légende CAES, un petit bronze tête à droite où l'on ne lit que ONSTAN et un troisième portant au revers S C en grandes lettres centrales.

Alex CONTENCIN,

Président d'honneur

de la Société Archéologique de Sousse.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES SUR LE MUSÉE LAVIGERIE

L'INSCRIPTION ÉTRUSQUE

Dans la séance du 27 janvier 1899, M. Héron de Villefosse communiquait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une lettre du R. P. Delattre, sur les fouilles qu'il faisait à Carthage, dans la nécropole punique voisine de Sainte-Monique. « Une surprise bien inattendue, écrivait le P. Delattre, a été de rencontrer dans un mobilier funéraire une plaque d'ivoire portant une inscription étrusque Cette lamelle longue de 0 m. 095 était appliquée sans doute sur une cassette de bois. Sur la face on voit un sanglier sculpté en relief et au revers on lit l'inscription suivante que M. Bréal a bien voulu étudier et dans laquelle il a lu le nom du dieu Melkarth (1).»

Voici l'inscription telle qu'elle se présente et la lecture de M. Bréal :

mi pui Melkarth aviekl K q.....na.

(1) Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres Année 1889. Janvier-Février, p.104

Plus tard, dans une étude d'ensemble sur ces fouilles, le P. De-lattre ajoutait : « Au moment même de la découverte de cette ins-
« cription, je m'empressai de consulter un alphabet étrusque, et
« il me sembla reconnaître sur notre ivoire le nom de Carthage.
« Une étude de quelques instants des caractères de cette langue
« n'était pas suffisante pour me permettre d'être affirmatif. Aussi,
« dans ma lettre d'envoi destinée à être communiquée à l'Acadé-
« mie, je me contentais d'insinuer timidement que ce texte pour-
« rait bien renfermer le nom de Carthage. »

Cependant, M. Michel Bréal y vit une dédicace au dieu Melkarth faite par un personnage portant des noms étrusques et se servant de la langue et de l'écriture étrusques.

Un autre savant, M. Elias Lattes, dans un article publié en Ita-lie (2) a aussi traduit cette inscription en y lisant le nom de Mel-karht.

Mais, de l'avis de M. Jules Martha, professeur à la Sorbonne, ce texte renferme réellement le nom de Carthage, sous la forme *Kar-thazie*, et cette lecture a été confirmée par M. René Cagnat qui a examiné directement notre ivoire (3).

En effet, M. J. Martha « ayant eu une excellente photographie du Monument, il *était conduit* à une lecture qui *différait* très sensiblement de celle de M. Bréal », et il écrivait dans le *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires* (4) : « L'inscription me paraît donc devoir être lue ainsi :

Mi puinel Karthazie...q...na.

...KARTHAZIE est très vraisemblablement la transcription étrus-que du nom de Carthage. »

Dans le *Catalogue du Musée Lavigerie de Saint-Louis de Cartha-ge* (5) M. Philippe Berger se borne à donner l'opinion de M. Bréal et celle de M. J. Martha.

(2) *Rendiconti del R. Ist. Lomb.*, 1899, p. 659-170.

(3) Carthage. NECROPOLE punique voisine de SAINTE-MONIQUE Deuxième semestre des fouilles, 1898, p. 20-21.

(4) 1899, 2^e An., p. 187-188.

(5) T. I., p. 192-193.

Mais l'inscription vient d'être étudiée tout récemment par M. E. Benneville et voici ce qu'il écrit dans les *Studi Etruschi* (6) :

« En dehors des bandelettes de la momie qui n'appartient pas à « l'épigraphie, et de la stèle de Lemnos — qui n'est pas étrusque « au sens strict — la seule inscription étrusque qui ne provienne « pas d'Italie est celle que porte une tablette d'ivoire trouvée à « Carthage. Ce petit monument ne paraît connu des étruscologues « que de seconde main. On ne le voit nulle part cité, ni utilisé, « mais seulement mentionné ça et là dans le recensement des textes « étrusques. Sur son contenu il se perpétue une erreur que l'auto- « rité de ceux qui la répètent risque d'accréditer longtemps encore.

« Il y a intérêt à mettre la question au point en réunissant ici « les données principales d'une documentation généralement igno- « rée. »

Après un historique très complet de la question M. Benneville déclare que l'inscription doit être lue :

μικτι ελκθαζιεκζφνα

ce qui, dit-il, est à couper :

mi puinel *Kartazie*, le reste très incertain.

Pour lui, la tablette était « destinée vraisemblablement à servir « de pendentif ou d'amulette, car elle est percée d'un trou en son « milieu

« La nouveauté la plus intéressante est fournie par *Kartazie* qui « accolé à puinel et vu la provenance de l'objet signifie indubita- « blement « carthaginois ».

Il conclut, enfin : < L'antiquité des relations entre l'Etrurie et « Carthage était assurée tant par des preuves archéologiques que « par l'assertion d'Aristote (Aris. Polit. III. 5). L'intérêt de cette « petite inscription est d'illustrer ces rapports par le témoignage « d'un Etrusque qui se déclarait lui-même Carthaginois. Ceci, avec « le nom étrusque de Carthage vaut bien qu'on rejette au néant la « prétendue Melkarth. »

(6) *Studi Etruschi*. Vol. VII, 1933, p. 245-249.

Ainsi se trouve, semble-t-il, solidement et définitivement établie l'interprétation que le P. Delattre insinuait si timidement lorsqu'il découvrit la précieuse inscription étrusque du Musée Lavigerie. Il a paru intéressant de signaler le fait aux lecteurs du « Bulletin » qui n'auraient pas l'occasion de lire les « Studi Etruschi ».

G. G. LAPEYRE,

des Pères Blancs,

Directeur du Musée Lavigerie.

Les Pierres qui parlent...

Inscriptions inédites de la Région de Tébessa

I

Le but de la Société Archéologique de Sousse n'est pas seulement de grouper dans son sein des personnes cultivées, désireuses de s'entretenir des choses du passé et de signaler au public les découvertes ou les travaux de ses membres.

Sa mission me semble beaucoup plus élevée.

Comme toutes les sociétés similaires elle doit surtout propager, parmi les personnes qu'elle peut toucher de loin ou de près, le respect des monuments antiques, assurer leur conservation et inciter à la recherche des vestiges anciens.

Par une active propagande son devoir est d'attirer vers elle toutes les bonnes volontés et de faire comprendre au public que l'archéologie n'est pas une science inaccessible au commun des mortels.

Chacun dans sa modeste sphère peut apporter son concours à ceux qui s'intéressent à la mise en valeur des richesses accumulées sur ce sol pendant des siècles par les générations qui nous ont précédés

Les déductions pratiques tirées de ce genre de recherches ont été maintes fois démontrées.

La rénovation de la culture de l'olivier, dans la région du Sahel, comme la mise en valeur de certaines plaines, à l'aide de travaux hydrauliques renouvelés des anciens n'en sont-elles pas des preuves surabondantes ?

Il faut donc intéresser à cette cause le plus de monde possible et s'adresser particulièrement aux fonctionnaires, aux colons, aux cul-

tivateurs européens et indigènes évolués, épars dans le bled, qui doivent être stylés et dressés, afin de pouvoir, le cas échéant, signaler à la société les découvertes qu'ils peuvent faire et assurer les mesures conservatoires urgentes relatives aux documents qu'ils peuvent recueillir (1).

En d'autres termes il faut établir une liaison entre la Société Archéologique et l'ouvrier terrassier presque toujours appelé, de par sa profession, à faire la découverte.

Cette propagande, je l'ai faite autour de moi et j'ai obtenu des résultats probants qui doivent être pour tous le plus précieux des encouragements

J'ai intéressé à mon genre de travail des instituteurs, des forestiers, des cultivateurs, tous français ou indigènes, des ouvriers maçons, tailleurs de pierres, etc., et tous, aujourd'hui, sont non seulement susceptibles de me renseigner utilement mais, au besoin, capables en attendant mon arrivée de prendre un estampage !

En tout état de cause ils sont devenus les vigilants gardiens de ces inscriptions dont je suis arrivé à leur faire comprendre l'intérêt et qu'autrefois, systématiquement, on détruisait de préférence.

Les documents épigraphiques, même les plus infimes, ont une haute importance. Ils nous donnent sur l'histoire, sur la vie publique ou privée des anciens des indications peu connues.

Ces textes confirment, parfois, ce que nous savons; mais ils peuvent aussi, comme le cas s'est présenté pour les tablettes de l'époque vandale, que j'ai eu le bonheur de recueillir, modifier profondément notre opinion et éclairer certains points obscurs ou controversés de l'Histoire.

Les pierres écrites, nous ne saurions trop le répéter, ont toute une importance considérable car elles nous parlent du passé plus clairement parfois que ne le font les auteurs anciens.

Il est donc de notre devoir de recueillir leurs paroles et de les transmettre comme un dépôt sacré, à ceux qui viendront après nous.

(1) La société archéologique de Constantine doit publier prochainement un petit guide que j'ai rédigé dans cette intention.

Et puisque la Société d'Archéologie de Sousse m'a fait le grand honneur d'accepter ma collaboration, je suis heureux d'en profiter pour l'engager avec insistance à s'orienter dans cette voie de vulgarisation archéologique par tous les moyens en son pouvoir.

Une telle initiative, de sa part, ne tardera pas à être féconde en résultats heureux.

II

Les inscriptions qui vont suivre ont été recueillies par mes soins et communiquées, avec des estampages, au Comité des travaux historiques, section de l'Afrique du Nord.

Sur la route de la basilique, dans une tranchée ouverte pour la construction d'un mur, au coin de la route du Bekkaria, sur un caisson de 1 m. 02 de longueur, l'inscription est sur une des faces, largeur 0.47, hauteur 0.66.

D M S
I V L.S. E P T I M I
A N V S V A LXXX //
D V I S E V I V O
S I B I P O S V I T
E T D D

Nous avons lu : D (iis) M (anibus) S (acrum) Jul(ius) Septimianus V(ixit) A(nnis) LXXX D(iebus) VI se vivo sibi posuit et D(e) d(icavit).

Les mois ne sont pas indiqués. A la troisième ligne il y a une ligature de l'A et de l'N. Nous voyons que notre défunt ne s'en était rapporté qu'à lui-même du soin de l'érection de son monument, qu'il avait fait exécuter et poser de son vivant.

Il n'est pas rare de rencontrer des inscriptions de ce genre où le décédé a pris, étant encore en vie, les dispositions nécessaires pour se procurer une sépulture et composer sa dédicace. C'était d'ailleurs la coutume à cette époque d'acheter, à ses frais, le terrain nécessaire à son inhumation. Il existait des collèges dont les

membres se cotisaient pour s'assurer une sépulture. Enfin, des « columbaria » étaient établis par des capitalistes, qui vendaient aux gens, trop peu fortunés pour se payer une tombe spéciale, la place nécessaire à leur urne funéraire. On recevait quelquefois, d'un ami, le don d'un tombeau, ainsi qu'en fait foi l'inscription suivante signalée par Luppi : « Hunc locum donabit M. Orbius Helias amicus carissimus ». Cette tradition fut également respectée par les chrétiens.

Les actes de Saint Victor, martyr, nous disent qu'il pria les questeurs de laisser transporter ses restes dans le monument que, selon une ancienne coutume, il s'était préparé de son vivant (*Habeo enim loculos jam pridem mihi paratos*). Une inscription donnée par Muratori nous dit qu'un certain Jucundus, en se faisant chrétien, avait vendu son droit de sépulture qu'il avait sur un tombeau païen. Ce droit avait été acheté par un esclave d'Antonia, femme de Drusus, ce qui placerait le contrat sous le règne de Claude.

Boletti donne également une épitaphe où les parents constatent que leur fils chéri s'était préparé lui-même son tombeau du fruit de son travail : « *Filius dulcissimus de suo labore sibi fecit* ».

Comme on le voit notre Julius Septimianus de Tébessa n'avait pas rompu avec la tradition et peut-être peu confiant dans ses héritiers il avait pensé qu'on n'est jamais si bien servi que par soi-même, fut-ce par de là le tombeau.

III

Dans les jardins au dessus de la gare de Sidi Feradj, sur un caisson de 1.20 de longueur, hauteur 0.50, largeur 0.50. Les lettres sont d'une facture peu soignée et la pierre d'un calcaire grossier a donné un estampage médiocre.

DMS
MAVRELIVS
TIRO.VAXXX
AVRELIASAL
VIANAMARI
TO /// CA // F//

On peut lire : D(iis) M(anibus) s(acrum) M(arcus) Aurelius Tiro-
(nius) v(ixit)a(nnis) 30 Aurelia Salviana Marito [suo] ca(rissimo)
f(ecit).

Le défunt auquel son épouse Salviana dédia le monument porte un nom et un prénom communs à plusieurs empereurs : Marcus Aurélius.

La dédicace ne comporte dans aucune de ses parties une indication nous autorisant à croire qu'il a été affranchi par l'un de ces empereurs, mais il a pu recevoir de l'un d'eux le droit de cité et, à cette occasion, se faire appeler Marcus Aurelius.

Parmi les empereurs ayant porté ces nom et prénom, nous avons Marcus Verus, Catilinus Severus qui, après la mort d'Antonin, se fit appeler Marc Aurèle (161). Puis, Commode qui régna conjointement avec Marc Aurèle de 177 à 179 avec le prénom de Lucius, et se fit appeler, après cette date, Marcus Aurelius de 180 à 191. Après eux nous avons Caracalla, Héliogabale, Sévère Alexandre, etc.

Mais il nous est facile d'éliminer ces derniers en nous reportant à un fait historique, la constitution Antoniniana ou édit du Caracalla qui, en 212, donnait d'une façon globale, le droit de cité à tous les hommes libres de l'empire.

Par cet édit la catégorie juridique des latins et des pérégrins disparaissait. Dans ces conditions, si Tironius avait vécu postérieurement à cette date, il aurait été placé dans les mêmes conditions que tous les autres africains et n'aurait personnellement contracté aucune dette de reconnaissance vis-à-vis des empereurs subséquents portant ses nom et prénom. Il semble donc logique que le droit de cité ait été acquis par lui de 177 à 191, époque à laquelle Marc Aurèle et Commode étaient dénommés successivement Marcus Aurélius et, comme il a vécu 50 ans, on peut admettre que c'est entre ces deux dates qu'il a pu décéder, ce qui ferait remonter notre inscription à la fin du II^e siècle.

IV

L'épigraphie de Tébesa et des environs a déjà fourni la preuve qu'il existait dans la région de vastes domaines impériaux. Un

service spécial était chargé de la gestion de ces terres. Nombreuses sont déjà les inscriptions rappelant le nom des gens de l'empereur, attachés à l'administration de ces domaines et à la perception de ses revenus.

Comme les fonctionnaires de l'époque quelques-uns étaient des affranchis, d'autres, au contraire, étaient des esclaves.

Au cours de mes dernières recherches, j'ai pu découvrir de nouveaux textes se rapportant à cette catégorie de Thévestins. Caisson dans les jardins de Sidi Feradj (aujourd'hui au musée lapidaire), copie révisée sur la pierre par M Albertini et par Gsell.

/ M S
I / / / / A V C C L
N V M V N C L A T O R
V I X A N X I I I I A N
V A R I V S F I L
F E C

D(iis) M(anibus) S(acrum) [Felix] Aug(ustorum) L(ibertus) numunclator vix(it) an(nis) XXIII Januarius fil(ius) fec(it).

La pierre est en mauvais état à la partie supérieure gauche. Les traces de lettres conservées à la ligne 2 s'accrochent de la restitution Félix.

Quelque soit le nom à restituer nous avons ici l'épithète d'un affranchi impérial, enseveli par son fils Januarius. Affranchi de deux empereurs (qui doivent être soit Marc Aurèle et Verus, soit Marc Aurèle et Commode, soit Septime Sévère et Caracalla); ce personnage tenait l'emploi de « nomenclator » (numunclator est une forme barbare), probablement dans les bureaux de l'administration des domaines impériaux.

Nous ne sommes pas en mesure de préciser la nature de cet emploi; on peut cependant supposer que les nomenclatures avaient à dresser et à tenir à jour des listes de noms. Jusqu'à ce jour ils n'apparaissent qu'à Rome dans les bureaux de l'administration centrale. Cette appellation s'appliquait également à des esclaves chargés de rafraîchir la mémoire du maître, en lui nommant les

personnes qu'il rencontrait ou de proclamer le nom de chaque plat pendant le repas.

Dans les jardins, au-dessus de Sidi Feradj, à Tébessa, sur un caisson de 1.17 de long, 0.48 de large et 0.56 de haut. Copie et lecture révisées par M. Albertini.

D M S
P O S T I M V S
A V G N V E R
V A X X X X
P R I M A M A R I T O
P I O F E C I T
H S E

L'on peut lire D(iis) M(anibus) S(acrum) Postimus Aug(usti) N(ostri) Ver(na) V(ixit) A(nnis) XXXX Prima marito pio fecit H(ic) S(itus) E(st).

Comme on le voit, notre Postimus était un esclave de notre empereur (1), employé sur les domaines impériaux, mais il nous est impossible de préciser le nom de son maître.

Dans la culée d'un pont situé sur la route de Rafana, à environ 300 mètres à l'ouest des bâtiments de la commune mixte de Mor-sott. La pierre est réemployée dans la pile de la rive droite.

D M S
T E R T I V S C A E S N
S E R V L P I A E Q V I N
T A E M A T R I F E C I T

Ma copie et ma lecture révisées sur estampage par Albertini et l'abbé Chabot.

D(iis) M(anibus) S(acrum) Tertius Caes(aris) n(ostri) Ser(vus) Ulpiae Quintae matri fecit.

Cette inscription est probablement contemporaine de Trajan. En effet, cette mère d'esclave porte le nom double : Ulpia Quinta, qui

(1) Esclave ou fonctionnaire ces deux noms avaient alors la même signification.

convient à une affranchie. Elle a donc été affranchie postérieurement à la naissance de son fils qui, lui est resté esclave. Lors de son affranchissement elle a pris le nom de l'empereur qui l'affranchissait et Trajan est le seul empereur qui se soit appelé Ulpius.

C'est de plus une confirmation du fait déjà acquis que l'empereur Trajan possédait de nombreux domaines dans la région de Tébessa.

V

Dans le ravin de l'Oued Zerour, sur la rive droite, en face le cirque, sur un caisson de 1.40 de longueur, hauteur 0.66, largeur 0.58. L'inscription, d'une belle facture, est entourée d'une double nervure.

Q. P. C R E S
E N S M E D I C V S
N O M I N A T V S
P E R O R B E M T E / / /
R V M V A L X X M I I / /
F I L I P A T . K . F E C H S E

Nous lisons donc Q(uintus) P(ublius) Crescens Medicus nominatus per Orbem te(rra)rum V(ixit) A(nnis) LXX M(ensibus) II Fili(us) Pat(ri) K(arissimo) Fec(it) H(ic) S(itus) E(st).

Crescens était un nom très répandu, d'après le père Ménage, on comptait 18 évêques de ce nom.

Nous voyons que notre défunt exerçait la profession de médecin et, au dire de son fils, auteur du monument, sa réputation était universelle (per orbem terrarum !)

Il portait les « tria nomina » et, par suite, était citoyen romain. C'est seulement, d'ailleurs, sous le haut empire que les médecins, généralement d'origine grecque, étaient esclaves. Ceux attachés à des personnages de marque étaient affranchis (liberti medici).

On n'exigeait aucun diplôme pour exercer la profession, mais en raison de la concurrence, ceux seulement sortant des écoles d'Alexandrie, d'Antioche, de Lyon, de Marseille ou de Bordeaux arrivaient à une certaine réputation. Une de ces écoles existait en Afrique du Nord, à Cherchell (Cesarae).

Terentius Asthenes, oculiste, et Euphorbe, médecins de Juba, avaient fait des élèves indigènes et ouvert une clinique.

Le mot *medicus* s'applique aussi bien aux chirurgiens, aux médecins qu'aux vétérinaires, c'est-à-dire à tous ceux qui pratiquaient l'art de guérir. Cependant les vétérinaires étaient appelés, suivant leur spécialité. « *medicus aequarius* », « *mulo medicus* » « *medicus pecorum* ».

Notre *Crescens* devait faire ce que nous appelons aujourd'hui de la médecine générale, sans quoi sa funéraire nous indiquerait indubitablement la branche dans laquelle s'exerçaient ses talents.

Il y avait, en effet, des médecins spécialisés pour chaque partie du corps et pour chaque maladie. Les uns s'occupaient des yeux, d'autres opéraient de la pierre, d'autres des hernies, etc... Une inscription nous signale même un de ses confrères comme « médecin du rectum » !

De plus *Crescens* devait être médecin libre par opposition aux médecins publics, « *archiatres* », dont la situation était prépondérante dans une ville.

Et, à ce propos, un doute s'élève en nous sur la véracité des dires du fils *Crescens*, lorsqu'il affirme la réputation mondiale de son père.

Sa funéraire se trouve gravée sur une modeste pierre et rien ne peut faire supposer, à part l'inscription, qu'elle a pu recouvrir les restes d'un illustre praticien, auquel la fortune aurait dû sourire en même temps que la gloire.

Le prolétariat médical, nous dit Reinach, ne date pas de notre temps et les grosses fortunes chez les médecins étaient assez rares pour qu'on en fasse mention.

Des médecins, raconte Martial, quittaient la profession pour se faire gladiateurs ou porteurs de cadavres, ce qui ne les changeait guère de métier, ajoute assez méchamment l'auteur.

Notre *Crescens* aurait dû être au moins médecin public, or sa

funéraire n'en fait pas mention. Une ville comme Tébessa pouvait avoir cinq médecins payés par l'ordo. Un décret d'Antonin le pieu fixait le statut de ces fonctionnaires qui jouissaient de nombreuses immunités; ils pouvaient parvenir à tous les honneurs, à toutes les fonctions sans en supporter les charges, nous dit Ulpian.

Le fils de Grescens aurait-il surfait la réputation de son père ou ce grand médecin a-t-il exigé lui-même, par modestie, cette humble pierre où nous retrouvons aujourd'hui son nom en même temps que ses titres à la gloire ?

Cruelle énigme !

VI

Je voudrais, en terminant, attirer l'attention des chercheurs sur l'intérêt qui s'attache à revoir des inscriptions déjà signalées.

En voici un exemple :

Sous le N° 3109 de son recueil des inscriptions latines, M. Gsell nous donne le texte suivant :



M' G A N T E I V S · M I L' L E G
I I I' A V G' Z P E R V T V I · V · A
X X X · M I L. A · V. H. S. E

(Sur la pierre, à la première ligne, il y a un groupe de lettres liées, l'N, le T, l'E et l'I, de façon qu'il est difficile de savoir si l'on doit lire Canteius ou Caneius.)

Ayant eu besoin, pour un travail personnel, de vérifier le texte,

je suis allé sur place examiner la pierre actuellement au musée lapidaire.

Or, j'ai fait une constatation de la plus haute importance.

La funéraire du légionnaire Canteius (ou Caneius) comporte un graffito tracé avec un style en fer, comme ceux dont on se servait pour écrire sur les tablettes de cire.

Ce graffito, dont je donne ci-dessous la reproduction, a dû échapper à M. Gsell, ou plutôt à celui qui lui a communiqué l'inscription :

ABEAT ANATHEM OSSINT INSEPVLTATA SACTIS EVANGELIS

J'avais lu : « Manent. anathema ossa sint insepulta sanctis evangelis ». Une révision, de l'inscription faite par M. Leschi donne sûrement « abeat » au lieu de « manent ».

L'anathème est en règle, l'ennemi du légionnaire Caneius l'a juré sur les saints évangiles, ses os resteront sans sépulture.

Les graffiti ajoutés par le vindicatif écrivain modifient beaucoup les déductions tirées jusqu'ici de la funéraire de Caneius.

En effet, l'épithète ne comporte pas la mention D. M S., mais, au lieu et place, nous y voyons une ancre, signe indiscutable de la foi chrétienne et un des plus anciens, nous dit Le Blant.

Le doute n'est donc plus possible.

Caneius était chrétien. D'autre part, si au point de vue religieux les sentiments de l'anonyme rédacteur de l'anathème ne sont pas en concordance avec les principes de l'Évangile qu'il évoque, il n'en reste pas moins acquis, au point de vue épigraphique, que lui aussi est un disciple de la religion du Christ.

Les premiers fidèles attachaient, en effet, la plus haute importance à la conservation intacte des corps dans les tombeaux, en prévision de la résurrection de la chair. De nombreuses inscriptions en font foi.

L'ennemi de Caneius croyait qu'en dispersant la dépouille mortelle du légionnaire, dont il avait eu certainement à se plaindre, il le privait de la vie éternelle promise après le jugement dernier.

C'était donc bien là une vengeance d'un chrétien si l'on ose ainsi s'exprimer) contre un autre chrétien.

Ce graffito ajouté à la funéraire, et dont il n'était pas question jusqu'ici, est d'une grande importance pour l'histoire du christianisme à Tébessa.

Nous voyons que la religion nouvelle avait pénétré très fortement dans l'armée. Car, en dehors de Caneius, et du centurion qui a gravé l'épithaphe et élevé le tombeau, l'auteur de l'anathème, lui aussi, devait appartenir au détachement en garnison à Tébessa.

Or, c'est sur le forum de cette ville que Saint Maximilien, dont le père avait été légionnaire, fut martyrisé pour avoir refusé de servir.

Il y a là un ensemble de faits très intéressants dont j'ai pu me servir dans un travail en cours.

Jusqu'ici l'épithaphe de Caneius, légionnaire gaulois, passait pour païenne.

J'ai tenu à citer ce fait pour encourager les amateurs à revoir les inscriptions connues, car il arrive souvent que quelque particularité du texte a pu échapper même aux gens les plus avertis.

A. TRUILLOT,

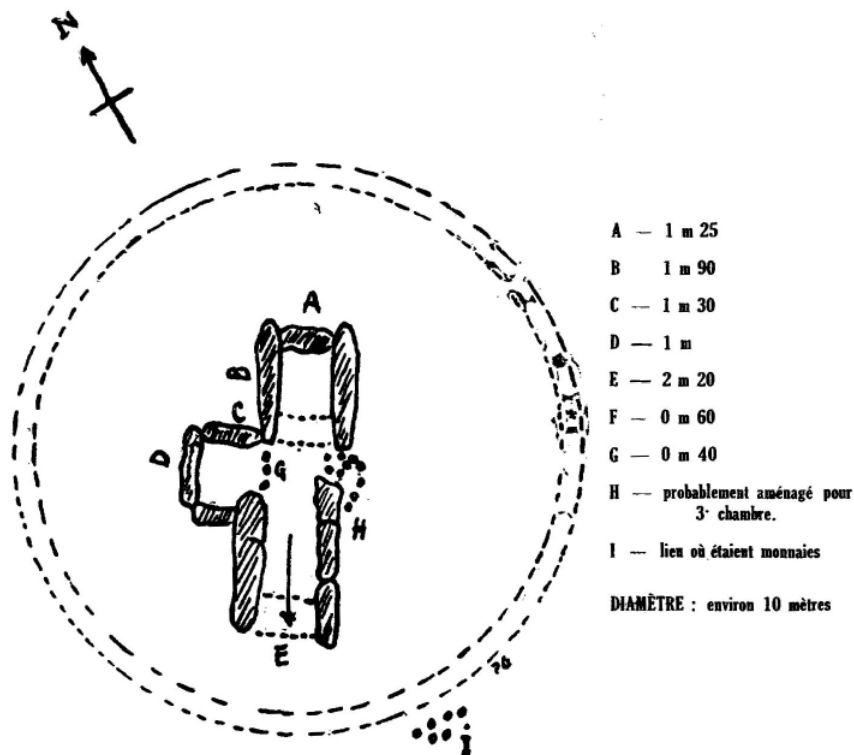
*Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique,
Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

ANCIENNES SÉPULTURES DE LA RÉGION DES SALINES

La région des Salines, on ne l'ignore pas, est riche en sépultures antiques. Grâce à M. Camille Renou, qui nous a donné à la ferme française des Salines, la plus cordiale hospitalité, nous avons pu, au mois de juillet 1933, en visiter et en explorer quelques-unes. Nous ne parlerons ici que des quatre qui nous ont paru les plus intéressantes.

L'une d'elles située sur le flanc du coteau, en face de la ferme, à 600 mètres environ de l'Oued Tessa, près de l'endroit qui, dans la carte au 1/50000, porte le nom de Si Bou Hadjadja. Elle avait été ouverte par M. Renou.

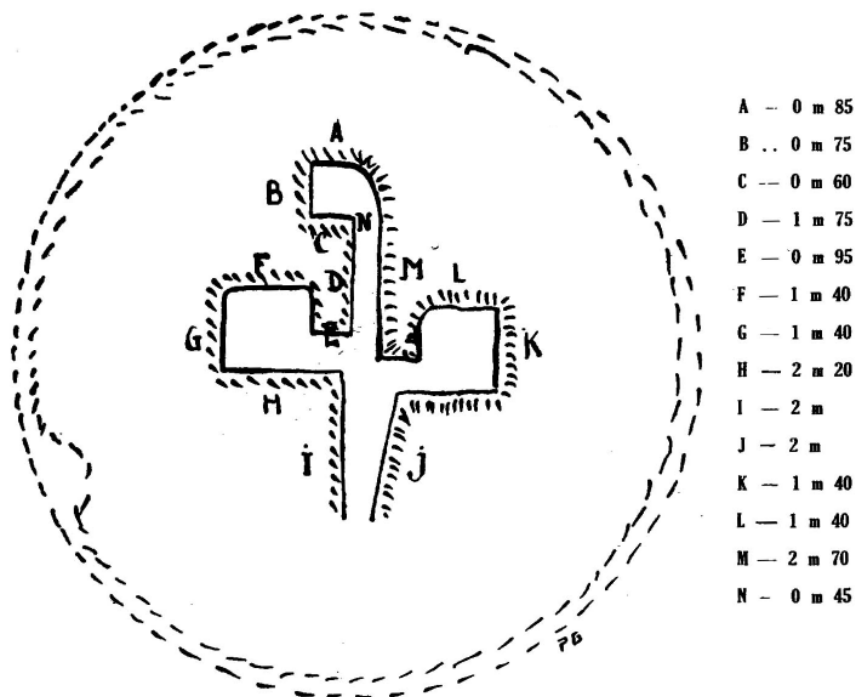
Elle se présentait ainsi :



Comme on le voit, il n'y avait que deux chambres funéraires, mais on se proposait vraisemblablement d'en aménager une troisième. M. Renou y a trouvé plusieurs crânes très fragiles, dont un avait le front assez fuyant et était d'une épaisseur anormale; des fragments de poteries, et même deux poteries intactes de fabrication grossière et d'origine vraisemblablement berbère. Entre deux pierres en bordure étaient placées six monnaies puniques semblables à celles qu'on trouve assez fréquemment dans les tombeaux du Kef, remontant à l'époque carthaginoise.

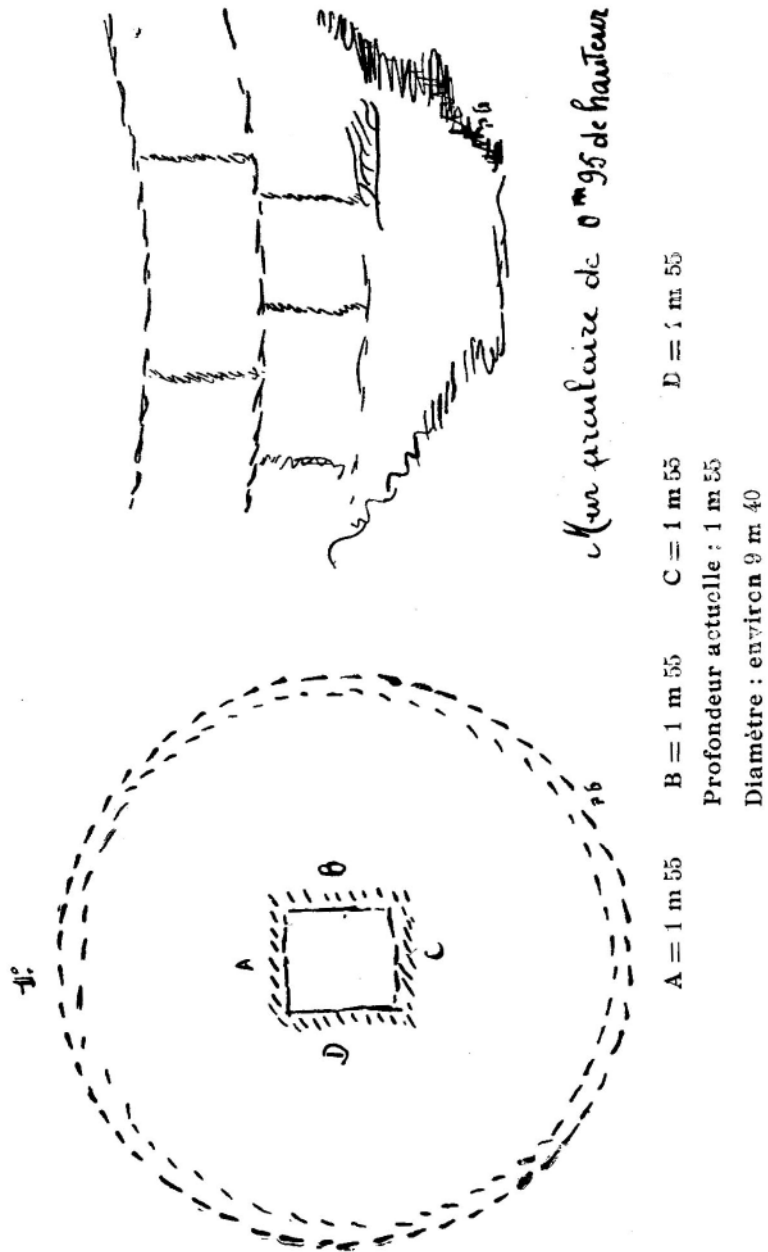
Les trois autres sépultures sont situées à deux kilomètres environ de la première, sur les pentes du Djebel Bou Nader.

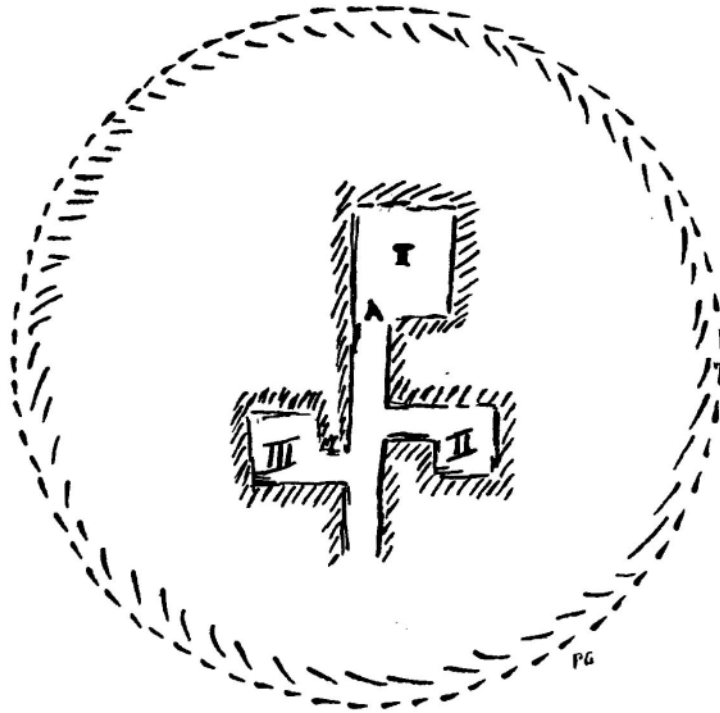
Voici le plan de la première de ces trois sépultures :



Ce tombeau semble avoir été fouillé par les indigènes chercheurs de trésors.

Enfin, voici les plans des deux sépultures qui n'avaient pas encore été ouvertes :





I

Bord supérieur : 1 m 16 X 1 m 10 X 1 m 30 X 1 m 10
Au fond : 1 m 55 X 1 m 55 X 1 m 55 X 1 m 55
Profondeur : 1 m 60.

II

Bord supérieur : 1 m 15 X 1 m 20 X 1 m 05 X 1 m 20
Au fond : 1 m 20 X 1 m 35 X 1 m 25 X 1 m 40
Profondeur : 1 m 40.

III

Bord supérieur : 1 m X 1 m 05 X 1 m X 1 m 15
Au fond : 1 m 15 X 1 m 35 X 1 m 15 X 1 m 35
Profondeur : 1 m 60.

Diamètre : env. 12 m.

Chaque case est reliée au couloir d'accès par un autre couloir présentant un seuil de 0 m. 50 et les dimensions suivantes :

I : haut., 0 m. 40; largeur, 0 m. 50; II : haut., 0 m. 60; largeur, 0 m. 55; III : haut., 0 m. 80; largeur, 0 m. 50.

La première de ces sépultures n'a qu'une case située au centre, de 1 m. 55 x 1 m.55, au fond de la terre blanche pour égaliser la roche. Elle contenait un crâne normal assez bien conservé, des débris d'autres crânes et de différents ossements brisés parmi lesquels un crâne de chien et des ossements de petits animaux. On y recueillit aussi des fragments de poteries grossières.

La seconde sépulture, la plus intéressante de toutes, a trois cases comme le montre le schéma.

De la case I on a retiré 5 crânes placés les uns sur les autres contre le seuil qui conduit au couloir central, ces crânes n'ont que la mâchoire supérieure; un autre crâne se trouvait dans un coin au-dessus d'un cubitus et d'un radius, d'autres parties de squelettes étaient, çà et là dans la fosse sans ordre apparent; il n'y avait certainement pas tous les ossements des six personnes représentées par les six crânes; quelques ossements étaient peints en rouge, un crâne et un cubitus par exemple; l'un des crânes avait un front, assez fuyant. Enfin, à ces ossements étaient mêlés un crâne de chien, probablement un lévrier, et d'autres petits animaux. Au centre une petite cupule semblable à celles qu'on trouve dans les tombeaux puniques de Carthage du IV-VI^e siècle.

Les caves II et III semblaient ne contenir qu'un crâne et divers ossements mêlés à des débris de poteries grossières.

Toutes ces sépultures sont entourées d'un mur circulaire assez bien construit de 10 à 12 mètres environ de diamètre et dont la hauteur actuelle est de 0 m. 95 (première tombe trouvée intacte). Nous avons remarqué que les sépultures à couloir avaient toujours l'entrée principale du côté du sommet de la montagne sur lequel elles étaient bâties.

Les cases sont circonscrites par des dalles plus ou moins régulières. L'espace compris entre les cases et le mur circulaire est rempli par des pierres taillées assez irrégulièrement et qui ont été prises à l'endroit même où s'élève le tombeau. Les débris qui proviennent de la taille de ces pierres ont été placés dans chaque case au-dessus des ossements.

Les sépultures que nous venons de décrire sommairement sont

entourées d'un grand nombre d'autres situées à 20,30 ou 40 mètres les unes des autres. Nous en avons compté environ une cinquantaine. Mais, au cours d'une mission dans la région, M. le Commandant Gaudin, qui a bien voulu survoler le Djebel Bou Nader et les hauteurs environnantes, en a compté une centaine au moins, plus au Sud, sur les pentes Ouest qui se dirigent vers l'Oued Tessa, au nord de la gare des Zouarines.

Ces sépultures nous paraissent se rapprocher de celles que M. Gsell (1) décrit sous le nom de Bazina (2) dans sa belle histoire de l'Afrique du Nord. « Ces tumulus, dit-il, sont établis sur un plan « ordinairement circulaire, assez souvent elliptique, parfois carré (3), exceptionnellement hexagonal. Ils ont donc la forme d'un « cône ou d'une pyramide, fréquemment d'un cône, d'une pyramide tronquée, le sommet étant aplati. La hauteur est très variable et peut, d'ailleurs, avoir été diminuée par le temps. Pour « les tombeaux circulaires le diamètre est de 5-6 mètres en moyenne. Mais on en trouve qui ont à peine 3 mètres; d'autres sont « beaucoup plus grands, atteignant une vingtaine de mètres et « même davantage...

« Il n'y a généralement qu'une seule sépulture au milieu. Cependant, elle n'est pas toujours au centre et des bazinas enferment plusieurs tombes.

« Ce sont, en Afrique, des monuments vraiment berbères, que les Berbères ont élevés partout où ils ont vécu »

Les indigènes du pays connaissent ces sépultures; ils prétendent même savoir leur origine. Voici ce que quelques-uns d'entre eux ont raconté à mon confrère, le Père Socquet, professeur à notre école d'arabe de Tunis, qui m'a aidé dans ces recherches : « A une « époque très ancienne, avant Mahomet, un jeune homme du village situé sur ces collines voulut épouser sa sœur, malgré les lois « ancestrales qui défendaient une pareille union. Il alla consulter « de saints personnages qui habitaient de l'autre côté de l'Oued

(1) GSELL. Hist. Ancien, de l'Afrique du Nord, T. VI. Les ROYAUMES INDIGENES, p. 185 sq.

(2) Il est à remarquer que, dans la carte au 1/50.000, le terrain situé à l'Est du premier tombeau ouvert par M. RENOÜ porte le nom de BLED BAZINA.

(3) Il y a une sépulture carrée dans les environs, presque sur les rives de l'Oued Tessa.

« Tessa, sur les pentes du Djebel Lorbeus. Ces saints personnages
« l'assurèrent qu'il pouvait en toute sûreté de conscience contrac-
« ter un tel mariage. Mais, à la fin des fêtes nuptiales, Dieu irrité-
« fit tomber une pluie de pierres sur le village. Tous les habitants
« furent tués dans leurs propres maisons avec leurs animaux do-
« mestiques. Dieu châtia de la même manière les deux saints per-
« sonnages qui avaient osé approuver un tel crime. » (4)

D'autres indigènes rencontrés près de la ferme nous firent le même récit. D'après l'un d'eux, cependant, le fait serait postérieur à l'Islam, et les habitants du village auraient été ainsi châtiés par Dieu, parce qu'ils avaient renié la foi de Mahomet pour revenir au christianisme, qu'ils professaient auparavant.

Puissent ces notes sans prétentions scientifiques inspirer à des spécialistes une étude plus méthodique, plus approfondie de ces intéressantes sépultures qui paraissent bien remonter à quelques siècles avant l'ère chrétienne.

G. G. LAPEYRE,
des Pères Blancs, Directeur du Musée Lavigerie.

(4) Et les Indigènes nous montrèrent leurs tombes sur l'autre rive de l'Oued Tessa, On n'en aperçoit, en effet, que deux sur les pentes du Djebel Lorbeus.

NOTE SUR LES REMBLAIS DES CATACOMBES

Nul n'ignore que lors de la découverte des catacombes, les fouilles commencées en 1903 par les tirailleurs du Colonel Vincent sous la direction éclairée et combien dévouée de l'abbé Leynaud et du docteur Carton, consistèrent principalement dans l'enlèvement des terres qui comblaient les couloirs. Ces remblais remplissaient le volume presque complet des galeries, seul subsistait un petit espace sous la voûte, résultat, du tassement des terres apportées.

Qui a ainsi comblé ces galeries, et dans quel but ? Questions souvent posées par les nombreux visiteurs de nos catacombes.

Il y a lieu d'éliminer d'abord l'hypothèse quelquefois émise, selon laquelle ce remblayage se serait produit naturellement par les eaux à la manière d'un alluvionnement intensif. Une telle régularité dans le comblement de tout le réseau n'est pas possible en raison des nombreux éboulements qui n'auraient pas manqué de se produire avant que les galeries ne fussent soutenues par les remblais. Par ailleurs ces derniers, déposés sous forme de boues, auraient été remblayés jusqu'à la clé de voûte et les vaillants chercheurs n'auraient pas rencontré cet espace dont il est fait mention ci-dessus et par lequel le Sergent Moreau effectuait ses reconnaissances.

On a dit aussi, non sans quelque bon sens, que les déblais produits par le creusement de nouvelles galeries étaient transportés dans d'anciennes galeries déjà utilisées. Méthode de travail logique, qui résout le problème difficile de l'évacuation au jour des matériaux extraits. Cependant, s'il en était ainsi, nous ne comprendrions pas la nécessité des belles inscriptions sur marbre, des inscriptions, si humbles soient-elles, tracées à la pointe de l'outil sur une fragile couche de plâtre, des graffites, enfin, qui indiquent à côté du nom du défunt, la date de sa mort. Pourquoi cette date si ce n'est pour permettre à la famille, aux amis de venir prier sur la tombe du cher disparu le jour de l'anniversaire. Pourquoi tous ces symboles, ces marques de piété, si le fossoyeur avait eu l'inten-

tion de tout cacher à jamais avec les déblais d'une galerie voisine en voie de creusement.

Pour détruire, plus sûrement encore, cette dernière hypothèse, nous ferons intervenir le « mineur » qui déclarera sans contradiction possible : « *La roche constituée par les remblais est différente de la roche dans laquelle furent creusées les galeries* » Les catacombes sont creusées sous le tuf, dans une couche argileuse présentant dans ses strates des lignes peu épaisses de calcaire blanc très tendre. Cette disposition peut s'observer dans le fond de la recoupe dite du « banc de repos » et partout où le creusement a été arrêté. Les terres de remblais, par contre, portent le cachet détritique des terres de la surface chargées d'humus, contenant des débris de toutes sortes, y compris des ossements d'animaux.

Ces terres ont donc été apportées de la surface. On les a fait pénétrer avec méthode par les ouvertures et par les lucernaires. Ceux parmi ces derniers, qui n'ont pas été restaurés présentent encore leur bouchon final de remblais semblables aux remblais qui subsistent encore contre les parements de certaines galeries.

Il est à peu près certain que nos catacombes, antérieures à la paix de Constantin, jouissaient, durant de longues périodes, sinon d'une existence légale, du moins d'une tolérance pratiquement équivalente. Mais entre ces périodes, des persécutions montrèrent aux chrétiens combien cette paisible possession de leurs cimetières était précaire. Tertullien nous rapporte le cri : *Areae non sint !* « A bas les Areae ! », poussé par la foule païenne quand elle se ruait à la profanation et à la destruction des tombes chrétiennes.

Ne serait-ce pas, alors, après une de ces périodes de troubles, que fut prise la pénible détermination de remblayer toutes les galeries ? Cette décision s'expliquerait par la nécessité de soustraire les tombes chrétiennes, parmi lesquelles se trouvaient peut-être des martyrs, à la fureur des idolâtres.

Nous sommes tentés d'admettre cette dernière hypothèse.

P. VASSALO,
Ingénieur,
Conservateur des Catacombes.

Petits Echos Archéologiques

HADRUMETE — Les entrepreneurs qui creusent des fondations dans les terrains situés entre le Collège et la Gare ont mis à jour, entre 3 m. 50 et 4 mètres de profondeur, de nombreux débris de marbre de couleur, un volumineux fragment d'architecture semblant provenir d'un monument public et enfin une gigantesque tête que nous avons pu photographier. Il s'agit vraisemblablement d'une effigie impériale, peut-être Trajan; peut-être Néron ?



La chaussée romaine marquée par de larges dalles a été retrouvée à 3 m. 50; elle est orientée N.-E.-S.W. et devait joindre le port au quartier qu'occupe actuellement l'Eglise du Trocadéro.

KAIROUAN. — Certains habitants de Kairouan qui habitent le quartier de l'école des filles ont bien voulu nous communiquer diverses trouvailles faites dans ce quartier : ce sont des lampes, des poteries et des monnaies romaines. Un centre romain existait donc vraisemblablement, à l'emplacement de Kairouan, au moment des invasions musulmanes, contrairement à l'affirmation des historiens arabes. Gsell signalait déjà qu'un couvent dédié à Saint-Etienne devait exister à l'endroit où Sidi Okba établit la ville sainte du Moghreb.

LEMSA. — Un éboulement s'est produit à l'angle W de la forteresse de Lemsä. Comme toutes les forteresses byzantines, celle-ci est construite avec les matériaux d'un monument romain antérieur nous avons pu photographier quelques motifs sculptés engagés dans la maçonnerie. Nous avons pu relever certaines inscriptions, la plupart retournées.

M E R C U R I O ..
TE . IMP . CAE..
NIAC ... PHIL...

XI.MI. TRIB. PO..
CASTR..
AU.

RO. SALV... IMP CAES
MA
I .MUMMI...RNINUS
PON.....

S I N A E
.SARMATICI

On pourrait peut-être déduire de ces fragments qu'il s'agissait de

débris d'un temple de Mercure, dédié sous le règne de Marc Aurèle, qui portait le surnom de Sarmaticus (vainqueur des Sarmates).

La région d'Ousseltia paraît très riche en ruines romaines, situées sur des points stratégiques; il s'agit de camp de soldats surveillant les montagnes numides. A Aïn Djelloula, à Sidi Bou Amara, des fouilles intéressantes seraient à entreprendre, des villes entières dorment là. Le Capitole du camp de Sidi Bou Amara git, écroulé sur place.



RUINES DE LEMSA

(Les fragments du temple de Mercure sont visibles dans la Maçonnerie)

Partout l'empreinte romaine est encore visible. Dans les gorges du Khanguet el Msireb j'ai pu découvrir (grâce à l'obligeance de M. Frignet) une longue dédicace à Mercure sculptée à même le roc. Mais l'inscription est abîmée et illisible. Le bas relief représentant le dieu est un peu plus net et on distingue bien le caducée.

Malheureusement, les ruines sont peu respectées, et certains entrepreneurs de travaux publics, peu scrupuleux, ont même démoli un temple qui se dressait près de l'Aïn Mestour, pour employer les pierres au rechargement de la route.

De nombreux colons ont fait des trouvailles intéressantes. M. Torre a édifié sa maison sur un ancien hypogée qui lui sert de

cave. Il n'a pas encore exploré la salle profonde qui doit contenir sans doute quelques sarcophages. Une belle pierre ornée de l'inscription suivante sert de siège :

EDITU : ET VICTORIIS DOMINO
PUBLICA M.M. CONSIDIO P
POMPEIOVE

ILE KURIAT. — Au cours d'un passage dans l'île, nous avons pu noter quelques débris de mosaïques semblant provenir de tombes (semblables sans doute à celles de Lemta qui sont au Bardo). M. Anfré, Capitaine du Port a bien voulu nous communiquer également une monnaie byzantine trouvée dans l'île; elle est de Justinien, mais son état de conservation est mauvais.

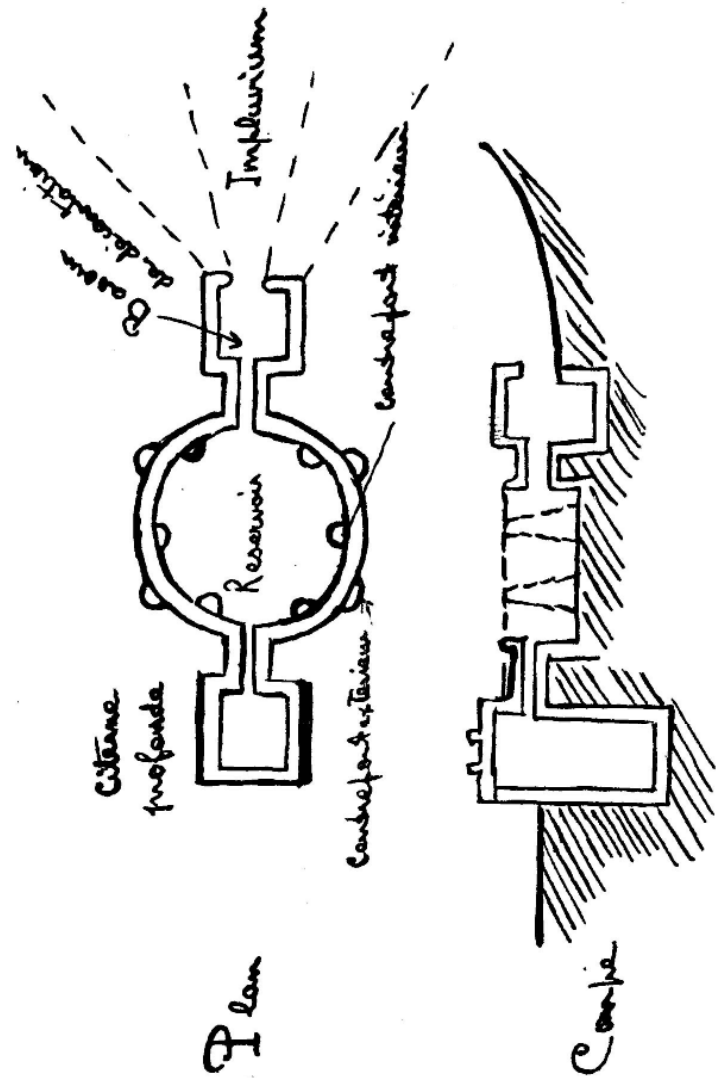
MOURREDDINE. — Le réservoir romain qui se trouve sur la route de Mourreddine à Sousse (et dont la forme est exactement celle du bassin des Aglabites de Kairouan) semble appartenir à un système de réservoir très répandu dans la Byzacène. On en a signalé deux autres, l'un au col d'El Onk, l'autre à Kroussiah (1).

V. FOURNIER,

Professeur au Collège de Sousse.



(1) Voir au verso le plan du réservoir.



IMPRIMERIE GORSSE, BASCONE & MUSCAT, TUNIS

Curiosités Archéologiques de Sousse

A L'HOTEL DE VILLE. — Musée Municipal.

Ouvert tous les jours, de 8 heures 11 heures et de 14 heures à 17 heures.

— en été, de 8 heures à 12 heures.

Dans le vestibule, l'escalier d'honneur et les dépendances de l'Hôtel-de-Ville, belles mosaïques.

SQUARES PICHON, GALLINI, DE LA GARE. — Vestiges et fragments antiques.

DANS LA VILLE ARABE — *Fortifications et portes*; enceinte de 3 kilomètres, remaniée au XVII^e siècle.

GRANDE MOSQUEE. — Construite au XI^e siècle (*entrée interdite*).

EGLISE NOTRE-DAME - Mosaïques provenant des Catacombes chrétiennes. Stèles provenant d'un cimetière phénicien sur lequel l'église a été édifiée.

KSAR-er-REBAT. — Ancien monastère fortifié, de l'époque byzantine, restauré au XIII^e siècle.

KOUBA: — Dans les Souks, café maure installé dans un ancien sanctuaire.

LA SOFRA. — (Rue Sofra) : citernes puniques.

A LA KASBAH. — Ancienne citadelle du XI^e siècle, actuellement surmontée d'un phare.

SALLE D'HONNEUR DU 4^e TIRAILLEURS. — Musée ouvert tous les jours de 8 h. 30 à 17 h. 30. Entrée gratuite. Pour visiter, s'adresser au bureau de la place.

DANS LA BANLIEUE :

NECROPOLE ROMAINE, près du Camp Sabattier.

CATACOMBES CHRETIENNES. — Visibles de 8 heures à 17 heures, (à 18 heures en été). Entrée gratuite le dimanche.

CITERNES ROMAINES. — A l'extrémité du camp.

LA HADJRA MAKLOUBA. — (La pierre renversée), au lieu dit : « La Tour Eiffel ». Blocs géants, restes présumés d'un ancien théâtre.

BASSIN PUNIQUE. — Route de Mourreddine, à 3 km de Sousse.